

.....

.....

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES ARTS
ET DE L'ACTION CULTURELLE**



.....

**Service des Examens et
Concours**

CONCOURS D'ENTRÉE AU CFPAC SESSION 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Une (01) demande manuscrite de candidature établie sur papier ministre adressée à Madame la Ministre de la Culture et de la Francophonie (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC) ;
2. Un (01) extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif datant de moins d'un an ;
3. Un (01) certificat de nationalité ivoirienne;
4. Un (01) casier judiciaire de moins de trois mois ;
5. Une (01) photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité valide, ou une photocopie de l'attestation d'identité valide ou une photocopie des deux premières pages du passeport valide ;
6. Une (01) photocopie de la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU), ou le récépissé d'enrôlement ;
7. Une (01) photocopie légalisée du DEUG, ou du DEAG, ou de la Licence, ou du BTS, en Arts plastiques, en Musique et Musicologie, en Sciences de l'Information Documentaire, en l'Animation Culturelle, en Danse et Chorégraphie, en Patrimoine et Muséologie /Archéologie et BAC ou des Attestations de réussite pour les candidats au cycle collège ;
8. Une (1) photocopie légalisée de la Maîtrise, ou du Master, ou du DESSAC, ou du DSAC, ou du DESA, en Arts plastiques, en Musique et Musicologie, en Sciences de l'Information Documentaire, en Arts Dramatiques, en l'Animation Culturelle, en Patrimoine et Muséologie/Archéologie, en Cinéma et Audiovisuel pour les candidats au cycle lycée ;
9. Un curriculum vitae (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC et à remplir à la main) ;
10. Quatre (04) copies de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet de l'INSAAC ;
11. Le reçu de paiement des frais d'inscription aux concours émis par Trésor Money ;
12. Une pochette de candidature à retirer après paiement des frais de préinscription via Trésor Money, muni du reçu de paiement, à l'Agence Comptable de l'INSAAC, à renseigner et déposer à la Scolarité de l'INSAAC ;
13. Un certificat de visite et contre-visite médicale et un certificat de non bégaiement à faire établir à l'espace médical de l'INSAAC ;
14. Dépôt des dossiers de candidature à la Scolarité de l'INSAAC.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

PROFESSEUR DE COLLEGE :

- Ne pas être fonctionnaire ;
- Être âgé(e) de 42 ans au plus à la date du 31 Décembre 2023 ;
- Être titulaire du BAC ou du BTA (CTAA Bingerville) ET ;
- Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts plastiques, de la Musique et de la Musicologie, des Sciences de l'Information Documentaire, de l'Animation Culturelle, de la Danse et Chorégraphie, du Patrimoine et de la Muséologie /Archéologie :
 - Le Diplôme d'Études Artistiques Générales (DEAG) ;
 - Le Diplôme d'Aptitude à l'Action Culturelle (DAAC) ;
 - La Licence ;
 - Le Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) ;
 - Le BTS.

Frais de concours : **50.000 FCFA** (**Aucun remboursement n'est possible après le paiement via Trésor Money**);

PROFESSEUR DE LYCEE :

- Ne pas être fonctionnaire ;
- Être âgé(e) de 43 ans au plus à la date du 31 Décembre 2023 ;
- Être titulaire du BAC ou du BTA (CTAA Bingerville) ET ;
- Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts plastiques, de la Musique et de la Musicologie, des Sciences de l'Information Documentaire, des Arts Dramatiques, de l'Animation Culturelle, du Patrimoine et de la Muséologie/Archéologie, du Cinéma et Audiovisuel :
 - Le Master ;
 - La Maîtrise ;
 - Le Diplôme d'Études Supérieures de Spécialité en Action Culturelle (DESSAC) ;
 - Le Diplôme Supérieur de l'Action Culturelle (DSAC) ;
 - Le Diplôme d'Études Supérieures Artistiques (DESA).

Frais de concours : **50.000 FCFA** (**Aucun remboursement n'est possible après le paiement via Trésor Money**) ;